

Stratégie d'investissement et
orientation programmatique du CEPF
dans le hotspot des montagnes
Afrique Orientale et d'Arabie



CRITICAL | **ECOSYSTEM**
PARTNERSHIP FUND

À propos du CEPF

Créé en 2000, le Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques est l'une des principales initiatives mondiales permettant à la société civile d'influencer et de participer à la conservation des écosystèmes parmi les plus critiques au monde. Le CEPF est une initiative conjointe de l'Agence Française de développement (AFD), de Conservation International, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du gouvernement Japonais, de la fondation MacArthur, de la Banque mondiale et de l'Union Européenne. Le CEPF est un mécanisme de financement unique dans le sens où il se concentre sur des zones biologiques prioritaires, au-delà des frontières politiques, et analyse les menaces à l'échelle du paysage. Ainsi, le CEPF cherche à soutenir, par une approche régionale plutôt que nationale, la protection de la biodiversité et implique un vaste ensemble d'institutions publiques et privées à travers ses efforts de coordination régionale.

Page de couverture, de gauche à droite :

Kniphofia foliosa, parc national des Monts Balé, Ethiopie © Robin Moore/iLC

Un enfant des hauts-plateaux, Ethiopie © Rod Mast

[Ce texte figure dans le Chapitre 12 du Profil d'Ecosystème]

Le CEPF concentrera ses investissements sur les six corridors et sites supplémentaires suivants :

- Les Massifs d'Itombwe et Nyungwe comprennent quatre ZCB (Zones Clés pour la Biodiversité) terrestres en RDC, au Burundi et au Rwanda. Les montagnes d'Itombwe, de loin la plus grande ZCB du corridor (820 000 hectares), sont également d'importants bassins versants pour le Lac Kivu, une des ZCB d'eau douce prioritaire.
- La partie nord du complexe montagneux du Lac Nyassa comprend sept ZCB hautement prioritaires, de petite à moyenne taille, au Malawi, en Tanzanie et en Zambie. Tous les sites étant des bassins versants importants pour le Lac Malawi, la ZCB d'eau douce la plus haute en altitude du hotspot.
- La Partie occidentale des Réserves de Biosphère caféières de Kafa et Yaya comprend une seule grande ZCB prioritaire à l'heure actuelle, mais cette région de l'Éthiopie est encore sous-explorée (et sous-investie par la communauté internationale). Plusieurs îlots boisés de ce corridor semblent très importants en matière de biodiversité, de même que pour la gestion de l'eau (ceux-ci sont par exemple des sources de la plaine inondable du complexe de Gambella).
- Le bassin versant du Lac Tana, qui comprend quatre ZCB terrestres et trois ZCB d'eau douce (dont une ZCB de haute priorité), est une région très peuplée, où le lien entre le développement et la conservation est particulièrement critique. Trois autres petites ZCB à haute valeur en biodiversité sont à l'extérieur du corridor, mais dans le même état. Celles-ci sont contenues dans une zone appelée l'Escarpement des hauts plateaux de l'Amhara.
- Les hauts plateaux de la Péninsule Arabique, avec six ZCB prioritaires, sont confrontés à une situation unique au sein du hotspot, qu'il s'agisse des menaces significatives dont ils font l'objet ou du potentiel inexploité de sa société civile. Ce corridor bénéficierait d'interventions spécifiques visant principalement à développer les compétences de la société civile et d'améliorer le socle de connaissances.
- Les montagnes de Chimanimani-Nyanga ont une valeur incroyablement élevée pour la biodiversité dans le hotspot, mais souffrent jusqu'à présent d'un manque d'investissement. Par conséquent, les montagnes de Chimanimani (à cheval entre le Mozambique et le Zimbabwe) ainsi que cinq petites ZCB au Zimbabwe ont été retenues pour des interventions spécifiques permettant d'améliorer le socle de connaissances et d'entreprendre des mesures de conservation jugées indispensables. Les trois ZCB qui constituent l'« Archipel Montagneux » (*Montane Islands*) du Mozambique sont associées à ce corridor et sont soumises à des conditions similaires.

Trois sites en dehors des corridors prioritaires sont considérés comme étant de la plus haute importance. Ils ont donc été intégrés aux objectifs du CEPF. Ces trois sites sont LaLuama- Katanga-Mont Kabobo, Grand Mahale et les Montagnes Imatong. LaLuama-Katanga-Mont Kabobo en RDC et Grand Mahale en Tanzanie représentent des opportunités importantes pour le développement de mécanismes de financement durables et ont particulièrement besoin d'une aide urgente, cette dernière étant également un bassin versant clé pour le Lac Tanganyika. Le dernier site, celui des Montagnes Imatong au Sud-Soudan, est relativement peu connu mais susceptible de contenir une biodiversité extrêmement élevée. En outre, il pourrait constituer un site important pour le soutien à l'émergence de la société civile au Sud-Soudan.

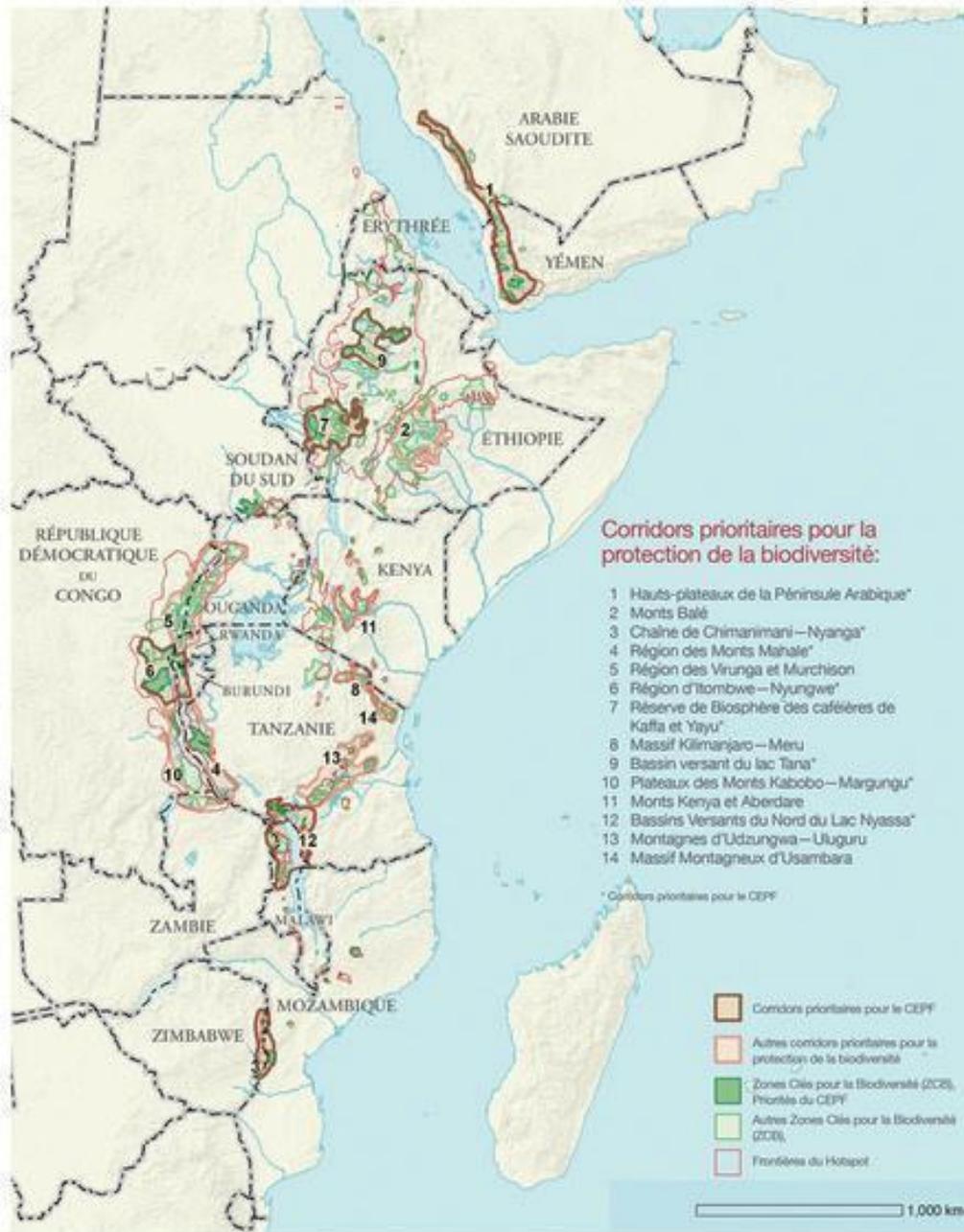
La liste des corridors et ZCB est présentée dans le Tableau 1 et les ZCB d'eau douce sont présentées dans le Tableau 2.

Ces tableaux indiquent également l'éligibilité de chaque site pour l'investissement du CEPF en fonction de chaque Direction stratégique et de chaque Priorité d'investissement. Les restrictions à l'éligibilité pour une priorité d'investissement sont dues à la nécessité de s'assurer que les investissements du CEPF obéissent à une direction à la fois thématique et géographique. Les sites prioritaires et les corridors sont présentés dans la carte 1.

Tableau 2 : Zones Clés pour la Biodiversité d'eau douce prioritaires pour le CEPF

Identifiant de la ZCB	Nom de la ZCB	Nom du Corridor	Pays	Superficie (ha)	Statut de protection	Espèces menacées
FW24	Lac Tana	Bassin versant du Lac Tana	Ethiopie	305.499	Non protégée	12
FW32	Système hydrographique de la Malagarasi	Région des Monts Mahale	Tanzanie	356.285	Partiellement protégée	5
FW 17 et FW 18	Lac Kivu	Massifs d'Ikoma et Nyungwe	RDC et Rwanda	268.186	Non protégée	17
FW 19 et FW 20	Lac Malawi (Lac Niassa)	Bassins versants du Nord du Lac Nyassa	Malawi et Mozambique	685.997	Partiellement protégée	109
FW 25, FW 26, FW 27 et FW 28	Lac Tanganyika	Massifs d'Ikoma et Nyungwe	Burundi, RDC et Zambie	3.275.047	Partiellement protégée	21

Carte 1. Sites et corridors prioritaires du CEPF dans le hotspot des montagnes d'Afrique Orientale et d'Arabie



Quatre Directions stratégiques guideront les investissements du CEPF. Ces Directions stratégiques et les Priorités d'investissement associées ont été déterminées par un long processus de consultation avec les parties prenantes, et reflètent les opinions de la société civile dans le hotspot.

Tableau 3 : Directions stratégiques et Priorités d'investissement

DIRECTION STRATÉGIQUE	PRIORITÉ D'INVESTISSEMENT
<p>1. Intégrer plus largement la biodiversité dans les politiques, les plans et les projets de développement dans les corridors prioritaires, afin d'améliorer les conditions de vie des populations, et de favoriser le développement économique tout en renforçant la conservation de la biodiversité</p>	<p>1.1. Accroître les efforts de la société civile pour le développement et la mise en œuvre de processus d'aménagement du territoire à l'échelle locale intégrant la biodiversité et pour la mobilisation de financements additionnels pour des projets de développement luttant contre les causes fondamentales de la dégradation de l'environnement, dans et autour des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) et des corridors prioritaires.</p>
	<p>1.2. Promouvoir les efforts de la société civile et les protection de la biodiversité dans les politiques et les plans nationaux de développement, ainsi que dans les politiques d'aménagement du territoire pour les pays et corridors prioritaires.</p>
	<p>1.3. Soutenir la société civile dans la construction de relations positives avec le secteur privé pour l'adoption de pratiques et activités plus durables, et qui bénéficieront à long terme à la biodiversité et à la réduction de la pauvreté dans les corridors de biodiversité prioritaires.</p>
<p>2. Améliorer la protection et la gestion du réseau de Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) prioritaires dans l'ensemble du Hotspot.</p>	<p>2.1. Renforcer le statut de protection (via la création et l'extension des aires protégées) et/ou développer, mettre à jour et soutenir la mise en œuvre de plans de gestion dans les Zones Clés pour la Biodiversité identifiées comme prioritaires.</p>
	<p>2.2. Appuyer le rôle des organisations de la société civile dans l'application des politiques de sauvegarde, y compris en renforçant la mise en œuvre d'études d'impact environnemental, afin de lutter contre les menaces actuelles ou naissantes dans les ZCB prioritaires (notamment les ZCB d'eau douce)</p>
	<p>2.3. Améliorer les connaissances scientifiques pour l'identification et la priorisation des ZCB en Afrique et dans la Péninsule Arabique.</p>

3. Initier et soutenir la naissance de modes de financements durables et autres mécanismes apparentés pour la protection des corridors de biodiversité et ZCB prioritaires.	3.1. Aider les organisations de la société civile à développer des partenariats de valorisation du carbone forestier qui améliorent la protection de la biodiversité des ZCB prioritaires en Afrique.
	3.2. Soutenir les organisations de la société civile dans le développement de partenariats et de projets de type -Paiement pour services environnementaux (hors finance carbone) et autres mécanismes de marché dans les ZCB prioritaires en Afrique, en particulier pour les ZCB d'eau douce prioritaires qui ont une influence sur la biodiversité aquatique, les modes de vie et la santé.
	3.3. Améliorer la formation des organisations de la société civile en recherche de financement et gestion de projets, particulièrement en formant des organisations de tous les niveaux, compte tenu de l'émergence d'opportunités de financements durables pour les ZCB Africaines.
	3.4. Soutenir le développement institutionnel des organisations de la société civile en Erythrée, au Sud-Soudan et au Yémen, et leur rôle dans la protection des ZCB de leur pays respectif.
4. Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace de l'investissement du CEPF à travers une équipe de mise en œuvre régionale.	4.1 Construire un réseau d'organisations de la société civile capable de travailler à l'accomplissement des objectifs de protection de la biodiversité fixés pour le Hotspot, au-delà des frontières institutionnelles et politiques.
	4.2 Construire un réseau d'organisations de la société civile capable de travailler à l'accomplissement des objectifs de protection de la biodiversité fixés pour le Hotspot, au-delà des frontières institutionnelles et politiques.

Direction stratégique 1. :

Intégrer plus largement la biodiversité dans les politiques, les plans et les projets de développement afin de générer les co-bénéfices de la conservation de la biodiversité, d'améliorer les conditions de vie des populations, et de favoriser le développement économique dans les corridors prioritaires

Cette direction stratégique reconnaît, suite aux consultations locales et régionales, que la cause la plus importante des menaces envers la biodiversité est la pauvreté, aggravée par la croissance démographique. Cette direction stratégique est également en ligne avec la priorité accordée au développement rural dans presque toutes les stratégies de développement des pays du hotspot, et avec la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans la région (notamment les Objectifs 1 : Lutter contre l'extrême pauvreté et la faim dans le monde; 7 : Assurer un environnement durable, et 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement). Il y a aussi de fortes synergies entre les pratiques agricoles améliorées, l'utilisation de l'énergie durable et les initiatives « Smart » REDD+, tandis que la diversification des moyens de subsistance renforce la résilience face aux changements climatiques.

Le lien entre la pauvreté et la perte de biodiversité est complexe, et ni la pauvreté ni la croissance démographique ne conduisent nécessairement à la dégradation de l'environnement. Cependant, il est clair que la pauvreté, la croissance démographique et le manque d'options alternatives dans le hotspot sont à la base de deux des menaces les plus dévastatrices identifiées au niveau des sites: la transformation croissante des habitats de biodiversité en terres agricoles, et la dégradation des forêts à travers l'extraction de bois de chauffage et de charbon de bois. A long terme ces activités sapent l'avenir des communautés et plus largement les intérêts de la société dans son ensemble, notamment au regard des services écosystémiques.

Alors que les besoins sont urgents, les ressources du CEPF sont insuffisantes pour financer des programmes de subsistance à grande échelle. Cette Direction stratégique appuiera des activités visant à influencer l'action et la planification des gouvernements et des autorités locales, et à intégrer et / ou tirer profit des projets et des plans de développement existants et proposés. Cela aidera à prendre en compte et à justifier la conservation de la biodiversité au niveau des ZCB prioritaires dans le cadre de programmes de développement plus larges dans les corridors prioritaires. Dans le cadre de cette planification du développement à un niveau plus global, le CEPF soutiendra aussi les initiatives portant sur les moyens de subsistance au sein des ZCB prioritaires, qui visent à démontrer de nouvelles approches de l'intégration entre moyens de subsistance et conservation de la biodiversité, ou les initiatives contribuant à faciliter le renforcement voire le transfert de méthodes ayant déjà démontré les avantages d'une telle intégration.

Cette Direction stratégique s'appuie sur une solide expérience de la société civile et sur l'intérêt que cette dernière représente dans le hotspot, où le soutien aux moyens de subsistance et l'intégration entre conservation et développement constitue depuis longtemps un domaine clé d'intervention pour les organisations de la société civile. Elle se concentre sur trois principaux besoins en matière de moyens de subsistance et pour lesquels les synergies avec la conservation de la biodiversité représentent un potentiel considérable: (i) une énergie abordable et durable, et la nécessité de gérer les ressources en bois de chauffage et de développer des alternatives, (ii) la sécurité alimentaire et la

nécessité d'améliorer la productivité agricole pour soutenir les besoins locaux, et (iii) des revenus disponibles pour aider à sortir de modes de vie de subsistance et développer une économie locale. Ces trois domaines représentent des exigences fondamentales pour la subsistance et le bien-être humain, et devront connaître des avancées afin que les priorités en matière de conservation puissent être traitées. Cette Direction stratégique fournira également aux organisations de la société civile la possibilité de lier leurs expertises en matière de conservation avec les initiatives et les investissements de développement actuels et futurs, afin d'apporter un changement durable dans la façon dont ces initiatives sont perçues, planifiées et mises en œuvre.

Cette direction stratégique se fonde également sur la reconnaissance de l'importance grandissante du secteur privé dans le hotspot et en Afrique, son rôle pour le développement économique et son impact potentiel sur la biodiversité. Dans les pays jouissant d'une croissance à deux chiffres et accueillant d'importants investissements étrangers, le secteur privé apparaît comme un acteur clé pour améliorer la conservation dans le hotspot.

Priorité d'investissement 1.1 Accroître les efforts de la société civile pour le développement et la mise en œuvre de processus d'aménagement du territoire à l'échelle locale intégrant la biodiversité et pour la mobilisation de financements additionnels pour des projets de développement luttant contre les causes fondamentales de la dégradation de l'environnement, dans et autour des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) et des corridors prioritaires

La région connaît d'importants investissements dans le développement local réalisés par des ONG locales et internationales, avec des financements gouvernementaux, ou plus souvent des bailleurs de fonds institutionnels et des fondations. Au niveau communautaire, ces investissements ne sont pas nécessairement planifiés à l'avance, et quand les exercices de planification participatifs sont entrepris, ils prennent rarement en compte les activités de conservation de la biodiversité.

En même temps, une approche holistique de futures voies de développement au niveau local est nécessaire. La productivité agricole dans le hotspot est notoirement faible, ce qui entraîne un gaspillage des ressources (terres arables) qui se font de plus en plus rares à mesure que la population augmente et que la terre se dégrade. Cela peut directement conduire à une augmentation de la demande de défrichage de zones protégées ainsi qu'à des résistances à l'expansion du réseau d'aires protégées. Les terres forestières, perçues comme spécialement fertiles - leurs éléments nutritifs n'ayant pas été lessivés par des méthodes agricoles médiocres, sont particulièrement vulnérables à de telles pressions. La forte demande de bois pour répondre aux besoins nationaux est l'un des problèmes les plus urgents dans le hotspot et constitue une préoccupation commune parmi les acteurs du développement et de la conservation.

Le processus de consultation a clairement souligné le besoin d'identifier et de mettre en œuvre des projets favorisant l'intégration de la biodiversité dans la planification et les politiques locales, et notamment la nécessité pour ces plans et politiques de prendre en considération le caractère durable des avantages que procure la conservation de la biodiversité, en matière de réduction de la pauvreté, d'amélioration des moyens de subsistance, de sécurité alimentaire et de santé.

Cette priorité d'investissement vise à encourager des projets de développement existants et en cours de réflexion, qui mettent l'accent sur l'énergie et la production alimentaire en milieu rural, de même que les organismes gouvernementaux qui favorisent et/ou approuvent leur présence, dans le but d'inclure des activités qui contribuent à la conservation des ZCB et des zones adjacentes.

Au titre de cette priorité d'investissement, le CEPF financera des activités qui prendront en charge :

- É L'implication de la société civile environnementale dans les processus existants de planification du développement local, afin d'assurer une meilleure intégration de la biodiversité dans les ZCB prioritaires.
- La mise en route de processus de planification du développement local dans les ZCB prioritaires, réunissant des ONG de développement et d'environnement. Ces plans devront aborder de façon intégrée les sujets les plus importants pour les moyens de subsistance et la biodiversité, à l'instar de la production agricole, la protection des forêts (et des espaces naturels), la préservation des ressources en eau, la production d'énergie, les activités de subsistance alternatives et la santé. Ces plans devront tenir compte de l'adaptation (et potentiellement l'atténuation) aux changements climatiques.
 - Les activités de plaidoyer pour contacter les bailleurs de fonds (gouvernements, bailleurs de fonds institutionnels, fondations, ONG) afin d'établir les différentes composantes des plans locaux.
 - Le soutien direct aux activités ayant un impact direct et mesurable sur la biodiversité, telles que les alternatives aux moyens de subsistance actuels, une meilleure gestion des ressources naturelles, etc.
 - Des composantes liées à la protection de la biodiversité dans les activités de subsistance, prises en charge par d'autres bailleurs (comme le contrôle et le suivi de la biodiversité).
 - Les activités de développement et de diffusion de méthodes de travail et des projets reliés à la Priorité d'investissement 1.2.

Liste des corridors et sites éligibles pour la Priorité d'investissement 1.1:

- Les bassins versants du nord du Lac Nyassa (Tanzanie, Malawi et Zambie)
- Les massifs de Mtombwe et Nyungwe (Rwanda, Burundi et RDC)
- La partie occidentale des Réserves de Biosphère de Kafa et Yayu (à partir de Sheka en allant vers l'ouest)-Ethiopie
- Le bassin versant du Lac Tana et les sites du bassin versant de l'escarpement Amhara. (Ethiopie)

Priorité d'investissement 1.2 : *Promouvoir les efforts de la société civile et la protection de la biodiversité dans les politiques et les plans nationaux de développement, ainsi que dans les politiques d'aménagement du territoire pour les pays et corridors prioritaires*

En se basant sur la priorité d'investissement précédente qui met l'accent sur l'échelon communautaire/local, cette priorité-là s'axe sur la nécessité de s'engager directement au niveau supérieur de l'agenda du Développement. Cette priorité mettra l'accent sur le soutien à des projets liés à des plans de développement plus larges et à un agenda développés en lien avec les corridors et les ZCB prioritaires. Les organisations de la société civile seront encouragées à poursuivre l'intégration de la biodiversité dans ces programmes de développement et d'investissement à travers un éventail de mécanismes innovants.

L'objectif clé de cette priorité d'investissement est de s'assurer que la conservation des ZCB est intégrée dans les plans nationaux/communaux d'aménagement du territoire et dans les plans de développement, et offre la possibilité à la société civile de s'engager dans les processus de

planification menés par le gouvernement et la communauté des bailleurs. Les organisations de la société civile seront soutenues dans leur rôle de fournisseur d'informations aux décideurs, d'une façon utile pour la planification, par exemple sous la forme d'instruments d'aide à la prise de décision. Les organisations de la société civile seront également encouragées à développer des alliances et des partenariats - en particulier avec les acteurs du développement- afin de poursuivre des objectifs de planification communs avec les autres parties prenantes (par exemple, lorsqu'il y a la possibilité d'obtenir des avantages à la fois pour la biodiversité et pour les moyens de subsistance grâce à la planification). Le financement pourra également soutenir la participation des organisations de la société civile dans la préparation d'évaluations environnementales stratégiques (EES) à grande échelle, qui visent à intégrer des secteurs spécifiques (comme l'exploitation minière, les biocarburants) et permettent à ces dernières d'introduire les considérations environnementales dans les politiques, plans et programmes (voir aussi le lien avec les mesures de sauvegarde dans la Priorité d'investissement 2.2 pour les menaces urgentes aux ZCB).

Cette priorité d'investissement permet au CEPF de miser sur l'ensemble du travail d'aménagement du paysage éco-régional fait précédemment par le WWF, ARCOS et d'autres, disponible pour le Rift Albertin, l'Arc oriental (exclu de l'investissement dans ce Profil), les forêts de café éthiopiennes, le Lac Malawi, et les Monts Mulanje, Kilimandjaro, Kenya et Elgon.

Dans ce hotspot aux nombreux îlots d'habitats et aux nombreuses ZCB, souvent fragmentées, il sera crucial de mettre l'accent sur la restauration des habitats ou bien sur l'usage des terres compatible dans les zones d'activités économiques et autres zones autour des sites prioritaires. La gestion des bassins versants est particulièrement pertinente pour ce qui est de la planification du développement. Par exemple, la conservation et la restauration des habitats dans les bassins versants supérieurs peuvent considérablement réduire l'envasement des barrages et ainsi assurer un approvisionnement en énergie à plus long terme. En outre, les ZCB peuvent avoir un rôle plus large au sein de leur environnement, en ce qu'elles limitent la propagation des espèces exotiques envahissantes, en particulier pour les habitats d'eau douce.

Au titre de cette Priorité d'investissement, le CEPF financera des activités qui prennent en charge :

- Le travail de plaidoyer au niveau des politiques publiques, avec les autorités nationales ou les principaux bailleurs (institutionnels ou fondations) pour assurer une place aux questions de biodiversité dans la planification au plus haut niveau. Ces activités devront se concentrer spécifiquement sur les politiques sectorielles qui peuvent avoir un impact important sur la biodiversité dans les pays concernés, telles que les politiques agricoles, les politiques de l'énergie ou les politiques relatives aux pêcheries.
- Engager les organisations de la société civile dans les processus de planification/d'aménagement du territoire à l'échelle nationale/des districts dans les corridors prioritaires, pour s'assurer que les besoins de conservation des ZCB sont bien pris en considération.
- Le renforcement ou la création de réseaux, de plateformes ou d'alliances réunissant des organisations environnementales de la société civile, ou reliant des organisations environnementales avec des organisations de développement, pour une meilleure intégration entre biodiversité et développement.
- La participation de la société civile environnementale à l'élaboration des politiques sur le changement climatique et des plans régionaux / nationaux pour assurer la prise en compte de la biodiversité.

- L'intégration de la biodiversité dans la planification à l'échelle des paysages, comme par exemple pour le reboisement, la création de zones tampons autour des aires protégées grâce à l'agroforesterie, le contrôle des espèces exotiques envahissantes et la gestion des bassins versants.
- L'amélioration (et la diffusion) de la connaissance des bases de données et du suivi des changements et des impacts, en particulier en ce qui concerne la couverture forestière à l'échelle des paysages, ou la variation dans des stocks de poissons d'eau douce pour les ZCB des corridors concernés.
- Le développement d'instruments et de formations pour les décideurs afin d'améliorer leur compréhension de la biodiversité, et leur apprendre comment prendre en compte sa conservation dans la planification du développement.
- La mise en commun et le partage d'expériences au sein et entre les corridors prioritaires, concernant l'élaboration et la mise en œuvre de projets de conservation de la biodiversité et de développement de moyens de subsistance, pour en tirer les leçons et faciliter le transfert ou la réplique des bonnes pratiques.
- Lorsque les cadres réglementaires et juridiques sont des obstacles à la mise en œuvre ou à la prise en compte de la biodiversité, des projets de soutien à la création de mécanismes juridiques, réglementaires et institutionnels appropriés au niveau local, fondés sur les droits environnementaux, et directement liés aux ZCB prioritaires.
- La participation de la société civile dans les évaluations environnementales stratégiques (EES) quand elles sont liées à des politiques qui pourraient avoir des répercussions sur des ZCB et la biodiversité dans les corridors concernés.

Liste des corridors et sites éligibles pour la Priorité d'investissement 1.2:

- Les bassins versants du Nord du Lac Nyassa
- Les massifs de Mtombwe et Nyungwe
La partie occidentale des Réserves de Biosphère de Kafa et Yayu (à partir de Sheka en allant vers l'ouest)
- Le bassin versant du Lac Tana et les sites du bassin versant de l'escarpement Amhara.

Liste des pays éligibles (pour les politiques nationales) pour la Priorité d'investissement 1.2:

- Ethiopie
- Burundi
- Rwanda
- RDC
- Tanzanie
- Zambie
- Malawi

Priorité d'investissement 1.3: Soutenir la société civile dans la construction de relations positives avec le secteur privé pour l'adoption de pratiques et activités plus durables, et qui bénéficieront à long terme à la biodiversité et à la réduction de la pauvreté dans les corridors de biodiversité prioritaires

Le secteur privé tient un rôle de plus en plus important pour le développement économique et la réduction de la pauvreté. Cette priorité d'investissement vise à réduire l'impact négatif de ce secteur et à renforcer son potentiel impact positif sur la biodiversité. Les investissements étrangers étant en pleine croissance, il est évident que le secteur privé doit être considéré comme une partie prenante clé, pouvant contribuer à améliorer la conservation de la biodiversité dans le hotspot.

Cette priorité d'investissement appuiera les organisations de la société civile dans leur rôle de conseillers auprès du secteur privé. Au titre de cette Priorité d'investissement, les entreprises du secteur privé pourront également recevoir des subventions directement en lien avec des activités à but non lucratif, en accord avec le règlement du CEPF qui lui permet d'octroyer des subventions au secteur privé.

L'un des principaux objectifs est d'introduire la prise en compte de la conservation de la biodiversité dans les zones d'activités économiques, en particulier pour les productions d'exportation à forte valeur ajoutée. Cela pourrait très bien être le cas pour les grandes exploitations telles que les plantations de thé ou de café au Malawi ou en Ouganda, qui hébergent des zones importantes pour la biodiversité et pourraient servir de corridors biologiques pour les sites environnants s'ils étaient mieux gérés. D'autres situations comprennent les zones prévues pour la production de biocarburants ou des paysages dominés par les petites entreprises/plantations familiales qui, en dépit de la multiplicité de leurs propriétaires, sont en contact avec un seul ou un petit groupe d'acheteurs, et pourraient améliorer leur gestion afin de mieux prendre en compte la biodiversité. La certification et les labels se sont révélés utiles pour l'amélioration de la gestion de la biodiversité dans de telles situations, et la région offre de multiples opportunités pour développer des programmes avec des co-bénéfices pour les communautés locales et la biodiversité. Il s'agirait de cibler des cultures commerciales traditionnelles (café et thé) ou des produits plus innovants en fonction des opportunités du marché local.

Les projets s'intéressant aux facteurs ayant entraîné la disparition/raréfaction de la biodiversité, ainsi que les projets ayant un impact économique direct positif pour les communautés dans le hotspot recevront une attention particulière. L'investissement soutiendra les activités qui aborderont le problème de la gouvernance et des droits d'accès aux ressources pour les usagers (y compris les pratiques qui évitent le détournement des avantages par une élite) et appliquera des critères de sélection stricts pour s'assurer que les compétences requises sont disponibles ou seront acquises à travers la mise en œuvre du projet (avec le soutien adéquat des organisations de la société civile) pour garantir des produits de haute qualité, des filières économiques adaptées, et la création d'entreprises durables pour limiter le risque de défaillance du marché à la fin des projets.

Une autre activité importante qui pourrait être développée avec le secteur privé est le tourisme. Le Profil de l'écosystème a révélé que les écosystèmes de montagnes sont actuellement sous-représentés par rapport aux possibilités touristiques disponibles dans la plupart des pays - à part quelques exemples clés comme la randonnée sur le Kilimandjaro ou le Mont Kenya. La plupart des pays ont mis l'accent sur l'écotourisme dans leurs plans de développement. Établir des liens avec le secteur privé pourrait jouer un rôle catalyseur pour amener les recettes directes de la conservation aux

communautés et créer des emplois, en particulier lorsque la densité de population est encore compatible avec la conservation. Naturellement, cela pourrait uniquement se faire sur les sites ayant un potentiel spécifique. Une attention particulière sera accordée à la durabilité à long terme des activités proposées. Dans les pays où un tel potentiel existe pour les aires protégées, le CEPF pourra appuyer des activités visant à faciliter la gestion à long terme de concessions avec le secteur privé (Zambie, RDC, Ethiopie).

Enfin, le potentiel que représentent les budgets de responsabilité d'entreprises privées locales a été souligné comme une opportunité qui mériterait d'être davantage examinée. À l'heure actuelle et dans les pays où elle existe, cette possibilité de financement par le secteur privé a été utilisée dans la plupart des cas pour des activités sociales. Mais le potentiel existe pour mobiliser une partie de ces fonds disponibles pour le financement d'actions en faveur de la biodiversité. De petites subventions seront mises à la disposition de la société civile locale pour entreprendre des actions spécifiques et ciblées, visant à profiter de cette source jusque-là sous-estimée de financement durable.

Au titre de cette Priorité d'investissement, le CEPF financera des activités qui prennent en charge:

- Le développement de normes et de labels pour la production de produits écologiques d'exportation à haute valeur ajoutée. Cela pourrait comprendre - mais ne se limite pas - le café, le thé ou le bois.
- L'identification et la mise en œuvre d'activités économiques durables, engageant le secteur privé et les communautés, afin d'apporter des avantages économiques directs à ces dernières et leur permettre de s'engager dans la conservation. Ces activités aideraient les organisations de la société civile à développer leurs relations avec le secteur privé pour développer de nouveaux projets d'écotourisme qui exploiteraient les nombreux sites d'attractions et les opportunités similaires dans le hotspot, canaliserait les retombées positives vers les communautés locales, et contribueraient à construire un véritable soutien politique en faveur de la conservation des ZCB (en particulier en Ethiopie). Les produits forestiers non ligneux peuvent également générer des revenus de subsistance alternatifs, si extraits selon un plan de gestion durable, des accords locaux supplémentaires et des mécanismes de gestion.
- Les projets qui se penchent sur le potentiel des programmes de responsabilité d'entreprise avec des entités du secteur privé local.

Liste des corridors et sites éligibles pour La Priorité d'investissement 1.3:

- Les bassins versants du nord du Lac Nyassa
- La partie occidentale des Réserves de Biosphère de Kafa et Yayu (à partir de Sheka en allant vers l'ouest)
- Le bassin versant du Lac Tana et les sites du bassin versant de l'escarpement Amhara.

Direction stratégique 2.:

Améliorer la protection et la gestion du réseau de Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) prioritaires dans l'ensemble du Hotspot

Le Profil de l'écosystème décrit six grandes faiblesses dans la protection et la gestion actuelle des ZCB:

1. Tout d'abord, avec quelques exceptions notables, les ZCB les plus protégées du hotspot accusent un manque chronique de ressources et soit manquent de bons plans de gestion, soit souffrent de leur mise en œuvre inadéquate. Une faiblesse généralisée est le manque de données de base et de suivi de la biodiversité, et une gestion peu efficace.
2. Les réseaux régionaux d'aires protégées existantes (y compris toutes les catégories standards de l'UICN et d'autres formes de réserves) ne parviennent pas à couvrir toutes les ZCB, même les plus importantes biologiquement. Au moins 38 % des ZCB reconnues n'ont actuellement pas de statut de protection juridique (quelque soit sa nature), et un nombre inconnu de ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux) candidates ou potentielles ne bénéficient également d'aucune protection.
3. Même les aires protégées bien gérées sont des îlots d'habitat, isolés, offrant très peu de connectivité entre les ZCB. Un manque de connectivité signifie que des processus écologiques, tels que la migration et les flux génétiques, ne peuvent être maintenus. La biodiversité en souffrira inévitablement. Or, dans ce hotspot de montagnes, maintenir la connectivité le long des gradients altitudinaux est d'une importance particulière, notamment dans le contexte des changements climatiques.
4. Les ZCB d'eau douce sont très mal couvertes par le réseau des aires protégées, et on relève très peu d'intégration entre la gestion des écosystèmes d'eau douce et terrestres. Cette situation est particulièrement préoccupante compte tenu de la nécessité urgente de renforcer les mesures de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et d'éviter l'extinction des espèces dans ces ZCB.
5. Malgré leur reconnaissance, et dans de nombreux cas leur protection juridique, beaucoup de ZCB sont menacées, certaines par des projets avec de puissants intérêts à la clé. Ces derniers se font souvent sans planification adéquate, ni études d'impact ou quelque considération pour les sauvegardes juridiques et politiques existantes. Dans certains cas, certains projets incluent même des propositions pour le retrait de la désignation d'aires protégées (chapitres 6, 7 et 8 du Profil).
6. On estime qu'un nombre important de ZCB potentielles sont actuellement non reconnues ou traitées dans ce Profil écosystémique comme des ZCB candidates, en raison de connaissances lacunaires sur la biodiversité et des sites dont la véritable importance pour la conservation n'a pas été démontrée du fait que le degré de menace caractérisant de nombreux groupes n'ait pas encore été évalué par l'UICN (chapitres 4 et 10 du Profil). Cela entrave fortement une planification de la conservation axée sur des faits objectifs et une priorisation de l'action.

Toutes les consultations ont identifié la meilleure protection et gestion du réseau d'aires protégées comme une priorité majeure. Cependant, répondre à ces questions dans leur

intégralité exige un niveau de financement allant bien au-delà des ressources actuellement disponibles au CEPF. L'investissement du CEPF devra donc être soigneusement ciblé géographiquement, et soutenir en particulier des projets pouvant jouer un rôle de catalyseur en améliorant la sensibilisation et la préoccupation du public et des bailleurs de fonds pour leur avenir.

Priorité d'investissement 2.1: Renforcer le statut de protection (via la création et l'extension des aires protégées) et/ou développer, mettre à jour et soutenir la mise en œuvre de plans de gestion dans les Zones Clés pour la Biodiversité identifiées

Cette priorité d'investissement ciblera les ZCB terrestres prioritaires dans le hotspot, en particulier celles qui sont actuellement non ou partiellement protégées. Des fonds seront disponibles pour la préparation de propositions, et pour plaider en faveur de leur désignation avec un statut national approprié d'aires protégées. Le financement sera mis à disposition des organismes de la société civile et des partenariats société civile/gouvernements pour faire progresser les processus techniques et juridiques nécessaires pour l'obtention de cette reconnaissance juridique.

Une attention particulière sera accordée aux sites où il existe déjà un engagement à promouvoir la protection (par exemple, là où les sites sont inclus dans des stratégies nationales pour la biodiversité et des plans d'action ou d'engagement nationaux dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur la Diversité Biologique sur les aires protégées) et là où les propositions faites au CEPF seront assorties d'un plaidoyer de la part des autorités gouvernementales concernées, en faveur d'un rôle majeur pour la société civile.

En outre, cette priorité d'investissement fournira des fonds pour développer et améliorer ou mettre en œuvre de nouveaux (s'il n'en existe pas) plans de gestion. Des fonds seront disponibles pour soutenir les projets de collaboration entre les organisations de la société civile et les autorités gouvernementales. Une attention particulière sera accordée à la planification des sites où de tels arrangements pour la gestion des aires protégées sont déjà en place, où il y a une valeur ajoutée considérable en matière de participation de la société civile, et où les autorités ont un historique favorable dans le développement et la mise en œuvre de plans de gestion. La plus haute priorité pour le CEPF sera de soutenir la planification visant à lutter contre les menaces particulièrement urgentes pesant sur une ZCB. Les approches pour l'élaboration de plans de gestion devront être consultatives, impliquer les communautés locales adjacentes aux zones protégées, et pourront explorer les options de cogestion et de partage des avantages ou le développement de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés. Un soutien pourra également être apporté à l'élaboration de systèmes de suivi de la biodiversité dans la zone protégée et à l'application de l'instrument de surveillance de l'efficacité de gestion des aires protégées du FEM. Cette priorité d'investissement permettra également d'octroyer un financement de démarrage pour lancer la mise en œuvre de plans de gestion, en se concentrant sur les éléments particulièrement urgents et clairement liés à la conservation de la biodiversité menacée au niveau mondial.

Liste des sites éligibles pour la Priorité d'investissement 2.1

Toutes les ZCB prioritaires [terrestres seulement]

Priorité d'investissement 2.2: Appuyer le rôle des organisations de la société civile dans l'application des politiques de sauvegarde, y compris en renforçant la mise en œuvre d'études d'impact environnemental, afin de lutter contre les menaces actuelles ou naissantes dans les ZCB prioritaires (notamment les ZCB d'eau douce)

A mesure que l'économie de la région se développe, les ZCB souffrent de menaces croissantes liées aux projets de développement. Les législations relatives aux études d'impact environnemental est en place dans tous les pays du hotspot. Pourtant, sa mise en œuvre demeure faible partout, et on recense des cas de violation flagrante de la législation environnementale. La capacité à mener des études d'impact environnemental est limitée, et les normes sont souvent faibles. Compte tenu de leur expertise scientifique et sur les sujets de conservation, et l'espace politique dédié à l'action indépendante dans la plupart des pays du hotspot, les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle important pour combler l'écart entre la législation vertueuse et sa mise en pratique défaillante. En outre, le plaidoyer de la société civile et les alliances peuvent aider les organismes gouvernementaux à maintenir et appliquer leurs mandats légaux pour protéger la biodiversité et s'assurer que les sauvegardes de protection environnementale soient appliquées. Il s'agit d'un rôle émergent pour la société civile dans le hotspot, qui représente un créneau bien précis pour le CEPF lorsque des financements ne sont pas disponibles auprès d'autres bailleurs et quand une capacité à réagir rapidement est souvent requise.

Parallèlement à la législation nationale sur les études d'impact environnemental, un certain nombre d'institutions financières utilisent un ou plusieurs critères propres aux ZCB dans l'application des politiques de sauvegarde des sites, afin d'éviter ou de minimiser les impacts des projets sur les habitats critiques de la biodiversité. Il s'agit notamment de la Banque Mondiale (à travers sa politique sur les habitats naturels), l'International Finance Corp (par Norme de performance 6), et plus de 100 banques du secteur privé (qui ont adopté les Principes de l'Équateur et suivent les normes de l'International Finance Corporation). D'autres instruments pour la protection des ZCB et de la biodiversité en relation avec différents projets de développement incluent la certification et les systèmes d'accréditation existants et émergents (tels que ceux relatifs au commerce équitable et à la durabilité dans la production de matières premières, ou encore le développement et la mise en œuvre de projets de finance carbone telle qu'appliquée par l'Alliance -Climate, Community and Biodiversity). La contribution des organisations de la société civile pourrait consister à faire en sorte que les sauvegardes et normes pour la biodiversité soient effectivement appliquées, et que le gouvernement et le secteur industriel en aient conscience avant de s'engager dans des investissements qui pourraient être nuisibles à l'environnement.

Une contribution aux études d'impact sur l'environnement en matière de plaidoyer et sur le plan technique, l'examen de ces études, un appui aux consultations avec les parties prenantes locales, la création d'alliances entre les différents groupes d'intérêt, ainsi que le développement d'alternatives économiques sont autant d'interventions qui peuvent être appuyées par le CEPF en réponse à une menace pesant sur une ZCB. Les projets menés au titre de cette priorité d'investissement s'appuieront sur les leçons tirées d'efforts antérieurs (tels que ceux documentés par le Programme Africain de droit et de politique de l'environnement, de l'Institut de Droit de l'Environnement). Une approche d'apprentissage par la pratique sera adoptée, et une expertise externe sera mise à disposition si besoin.

Liste des sites éligibles pour la Priorité d'investissement 2.2:

Les 261 ZCB terrestres et les cinq ZCB d'eau douce prioritaires. La priorité sera accordée aux sites faisant l'objet d'une menace identifiée et urgente.

Priorité d'investissement 2.3: *Améliorer les connaissances scientifiques pour l'identification et la priorisation des ZCB en Afrique et dans la Péninsule Arabique*

La connaissance de la biodiversité globalement menacée et de sa distribution est loin d'être suffisante pour assurer la conservation complète de la biodiversité dans le hotspot. Ce problème existe pour tous les taxons qui ont été utilisés pour déclencher l'identification des ZCB dans le hotspot (bien que l'information sur les oiseaux, les mammifères et les amphibiens soit plus détaillée). Ce constat est particulièrement valable pour les sites au Yémen, en Ethiopie, en Erythrée, au Sud Soudan, en Somalie, en RDC et au Mozambique, où les zones concernées sont (diversement) particulièrement étendues et / ou inaccessibles, la biodiversité particulièrement riche, et où les efforts de recherche ont été limités par le manque de sécurité, de compétences et de ressources. Ces incertitudes ont pour conséquence un grand nombre de ZCB qui pourraient être considérées comme de potentielles candidates, ainsi que des ZCB catégorisées comme ayant une importance biologique moindre (3 ou 4) par rapport à ce qu'elles mériteraient.

En particulier, des efforts sont nécessaires pour classer les plantes, les reptiles et les invertébrés en fonction de leur statut de conservation et les catégories de la Liste rouge de l'UICN. L'absence de telles évaluations entrave considérablement la planification et la priorisation de l'action dans le hotspot. Au cours de l'exercice d'établissement du Profil, un défi majeur fut d'intégrer les centaines d'espèces végétales endémiques à un seul site ou bien qui se limitent à un nombre très restreint de localités (permettant l'octroi du statut de ZCB, selon le critère de l'irremplaçabilité).

La vulnérabilité des espèces au changement climatique a également été évaluée pour tous les oiseaux, les amphibiens et quelques plantes dans le cadre du programme pour la Liste rouge de l'UICN. Ce travail est toujours en cours et fournit un moyen significatif, au niveau biologique, de modéliser les impacts du changement climatique sur les espèces rares, menacées et endémiques dans le hotspot. Relier les mises à jour de la Liste rouge aux évaluations de la vulnérabilité au changement climatique dans les pays du hotspot apporterait une contribution majeure à l'effort de conservation fourni par le CEPF dans le hotspot.

Il y a aussi des découvertes de nouvelles espèces et l'enregistrement de la localisation de ces nouvelles espèces qui ont lieu tout le temps, surtout chez les amphibiens et les reptiles, mais aussi parmi des groupes relativement bien étudiés comme les oiseaux et les mammifères. La perte de la biodiversité en raison du manque de connaissances sur sa distribution et sa vulnérabilité sape les efforts de conservation dans le hotspot.

Cette priorité d'investissement soutiendra donc des études de terrain très ciblées et / ou des travaux de recherche documentaire sur les évaluations de vulnérabilité/Liste rouge, pour combler les lacunes de la connaissance biologique. En particulier, et en lien avec la priorité d'investissement 2.2, le CEPF soutiendra le travail de terrain lorsqu'un site sera identifié comme menacé et s'il y a un besoin urgent d'information, et des travaux d'évaluation du statut et de la vulnérabilité lorsqu'un cas d'urgence peut être fait pour faire avancer l'identification et la priorisation des ZCB.

Liste des pays prioritaires et sites éligibles pour la Priorité d'investissement 2.3:

- Portions de l'Est du Hotspot des Montagnes d'Afrique Orientale et d'Arabie dans les pays suivants : Yémen, Érythrée, Éthiopie, Soudan du Sud et Sud-Est de la RDC
- Sites des corridors de la chaîne des Monts Chimanimani, Nyanga et Maha
- Sites des bassins versants du nord du Lac Nyassa

Direction stratégique 3 :

Initier et soutenir la naissance de modes de financements durables et autres mécanismes apparentés pour la protection des corridors de biodiversité et ZCB prioritaires

Un certain nombre de mécanismes de financement durable pour la conservation de la biodiversité sont maintenant sur table, le plus prometteur étant issu de la reconnaissance relativement récente de la valeur des services écosystémiques. Ceux-ci ont le potentiel de contribuer aux coûts de gestion et de fournir des incitations aux acteurs locaux. Dans le hotspot, la valeur que représentent les services écosystémiques est énorme, et il existe de nombreuses potentialités en ce qui concerne le financement durable des ZCB via le schéma des Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Les options comprennent les projets de valorisation du carbone forestiers tels que REDD+ qui cible spécifiquement la séquestration du carbone pour la lutte contre le changement climatique, ou bien les PSE dans les bassins versants (dans lesquels les utilisateurs d'eau en aval paient les gestionnaires fonciers en amont dans les régions montagneuses, pour qu'ils gèrent la forêt et les terres agricoles afin de maintenir l'écoulement de l'eau et la qualité de celle-ci). Cette Direction stratégique aidera la société civile à exploiter ces opportunités.

Les mécanismes de financement fondés sur les services écosystémiques sont susceptibles de fournir des financements durables pour les ZCB et les corridors, mais sont peu susceptibles de faire de même pour les organisations de la société civile nationales. Cette direction stratégique soutiendra donc également les efforts visant à améliorer la collecte de fonds institutionnelle (par la société civile) et la gestion financière et de projet, tout en reconnaissant que le financement est une condition indispensable à la survie de la plupart des organisations de la société civile dans le hotspot, et est essentiel pour leurs efforts continus pour la conservation dans le hotspot.

Priorité d'investissement 3.1: Aider les organisations de la société civile à développer des partenariats de valorisation du carbone forestier qui améliorent la protection de la biodiversité des ZCB prioritaires en Afrique

Divers mécanismes de financement durables sont basés sur le carbone forestier. L'initiative REDD / REDD + est la plus connue et a suscité beaucoup d'enthousiasme et d'intérêt après avoir été approuvée par le COP11 de Montréal en 2005. Elle propose une stratégie évidente et économique pour la lutte contre le changement climatique et l'obtention d'autres avantages potentiels (réduction de la pauvreté, conservation de la biodiversité et maintien d'autres services écosystémiques dépendants des forêts, comme la pollinisation, l'approvisionnement en eau et l'épuration). Cependant, elle se heurte de

sérieuses contraintes pratiques sur le terrain. L'initiative REDD est nouvelle, et les mécanismes par lesquels elle peut être mise en œuvre et suivie demeurent en grande partie non testés. Aussi, dans la plupart des pays du hotspot la capacité institutionnelle pour la gestion des forêts reste faible. La pauvreté et le sous-développement sont souvent extrêmes dans les communautés adjacentes aux forêts, et les cadres institutionnels permettant la diffusion des avantages de la REDD à ces dernières sont fragmentés voire inexistantes. La REDD doit également être mise en œuvre dans des contextes nationaux plus larges dans lesquels les cadres juridiques de règlement des différends font défaut et où la redistribution effective de la part du secteur public est également défaillante.

Cette priorité d'investissement sera donc pragmatiquement ciblée vers le financement du carbone forestier en général, y compris l'échange de carbone volontaire impliquant la déforestation évitée et le secteur privé. Le CEPF apportera un appui financier et technique à la société civile pour contribuer à des initiatives de carbone forestier en cours, ou à la planification de nouvelles initiatives dans des ZCB prioritaires. Une attention particulière sera accordée au financement de l'implication de la société civile dès les phases préliminaires des études de faisabilité, ainsi qu'à la création de partenariats avec le secteur privé, à l'inclusion de composantes de conservation de la biodiversité (y compris les sauvegardes) dans des projets de carbone forestier, et à la mobilisation de fonds auprès du secteur privé pour la préparation des documents de conception de projets et de systèmes d'accréditation et de certification (comme les normes de l'Alliance Climate, Community and Biodiversity). Le financement du CEPF pourra également être utilisé pour faciliter la mise en commun et le partage d'expériences en matière de finance carbone pour des projets forestiers, et de conservation de la biodiversité à l'intérieur et entre les corridors prioritaires.

Liste des corridors et des sites éligibles pour la Priorité d'investissement 3.1:

- Les bassins versants du nord du Lac Nyassa (Tanzanie, Malawi et Zambie)
- Les massifs de Mtombwe et Nyungwe (Rwanda, Burundi et RDC)
- La partie occidentale des Réserves de Biosphère de Kafa et Yaya (à partir de Sheka en allant vers l'ouest)-Ethiopie
- ZCB de la région des Monts Mahale (Tanzanie)
- La ZCB du Plateaux des Monts Kabobo ó Margungu (RDC)

Priorité d'investissement 3.2: Soutenir les organisations de la société civile dans le développement de partenariats et projets de type paiement pour services environnementaux (hors finance carbone) et autres mécanismes de marché dans les ZCB africaines, en particulier pour les ZCB d'eau douce qui ont une influence sur la biodiversité aquatique, les modes de vie et la santé

Les PSE impliquent des contrats mutuellement bénéfiques entre les consommateurs et les fournisseurs de services écosystémiques. En vertu des accords de PSE, un fournisseur de services (comme un agriculteur ou un propriétaire foncier) ou personne / organisation dont les activités ont un impact sur un service (par exemple, une communauté locale) est payé par ou au nom des bénéficiaires d'un même service (société ou organisme public) pour les pratiques qui fournissent des améliorations marginales lors de la livraison dudit service (augmentation des services au-delà de ce qui aurait été fourni sans paiement). Les systèmes de PSE sont donc des transactions volontaires dans lesquelles un service écosystémique bien défini (ou l'aménagement du territoire susceptible d'assurer ce service) est acheté par au moins un acheteur de services écosystémiques, à au moins un fournisseur de services

écosystémique. Dans le hotspot, les systèmes de PSE est plus susceptible d'être opportun pour des ZCB qui fournissent de l'eau pour l'irrigation des cultures commerciales, l'hydroélectricité et les opérations telles que l'exploitation minière.

Cette priorité d'investissement soutiendra les actions qui reconnaissent et cherchent à aborder les difficultés qui se sont à ce jour manifestées lors de la promotion de projets de PSE en Afrique. Pour atteindre leurs objectifs finaux, les projets de PSE requièrent des investissements importants et doivent être soigneusement conçus selon les particularités socio-économiques, politiques et environnementales des contextes dans lesquels ils sont établis. Les projets de PSE doivent également être préparés et mis en œuvre selon une démarche scientifique de qualité (analyse spatiale, données, et connaissances écologiques) et un plan d'affaire solidement conçu (avec des protocoles d'évaluation et d'indemnités réalistes). Les difficultés incluent le manque de droits de propriété formels, la faible capacité de suivi et les asymétries d'information qui placent les communautés locales, les organisations de la société civile nationales et même certains organismes gouvernementaux dans une position désavantageuse par rapport aux acheteurs potentiels de services écosystémiques. Il y a aussi des problèmes découlant de lacunes dans l'état de la connaissance et de l'incertitude scientifique (ex: dans la définition des limites des systèmes socio-écologiques qui déterminent le contexte de la mise en œuvre du PSE, ou dans la compréhension du fonctionnement du système de la ressource). Les systèmes de PSE pour l'eau sont confrontés à un manque de données historiques, saisonnières et actualisées sur les flux et l'extraction d'eau, la plupart des utilisateurs d'eau n'ayant aucun moyen de mesurer la quantité d'eau qu'ils utilisent. D'autres incertitudes concernent l'attribution des dommages faits aux services (ex: comprendre comment les changements dans l'utilisation des terres affectent l'approvisionnement en eau, à quelle échelle ils le font, et la difficulté liée à l'identification des véritables fournisseurs du service écosystémique, i.e. ceux qui devraient être les bénéficiaires des programmes de PSE).

Ces raisons peuvent placer le système des PSE au-delà de la capacité individuelle de toute organisation de la société civile dans le hotspot. Les organisations de la société civile ont, cependant, un rôle important à jouer dans le développement des PSE en tant que mécanisme de financement durable pour la conservation de la biodiversité dans le hotspot. Les financements du CEPF aux organisations de la société civile pourraient inclure la préparation des études de faisabilité dans leurs stades préliminaires, le développement de partenariats appropriés et d'alliances stratégiques avec des organismes gouvernementaux et le secteur privé, l'exploration et / ou le développement d'opportunités de PSE avec des avantages directs ou combinés pour la biodiversité, la facilitation de la participation communautaire, et l'élaboration de plans d'affaires. Enfin, il peut y avoir des opportunités pour de petits projets de PSE avec de potentiels bénéfiques sur les moyens de subsistance, tels que les paiements directs pour la conservation de la biodiversité dans les zones adjacentes aux éco-lodges, ou par l'intermédiaire de programmes de responsabilité sociale des entreprises du secteur privé qui peuvent être motivées en premier lieu par l'altruisme et des intérêts de relations publiques. Les financements du CEPF pourront également être utilisés pour faciliter la mise en commun et le partage d'expérience en lien avec la finance de services écosystémiques et la conservation de la biodiversité, à l'intérieur et entre les corridors prioritaires, afin de s'appuyer sur les travaux réalisés à ce jour dans ce domaine.

Liste des corridors et des sites éligibles pour la Priorité d'investissement 3.2:

- Les bassins versants du nord du Lac Nyassa
- Les bassins versant du lac Tana
- Les massifs de Mtombwe et Nyungwe
- ZCB de la région des Monts Mahale (en lien avec le système hydrographique Malagarasi)

Priorité d'investissement 3.3: *Soutenir la formation des organisations de la société civile en matière de recherche de financements et de gestion de projets, et particulièrement en dispensant des formations à tous les niveaux au sein de ces organisations, en rapport avec l'émergence d'opportunités de financements durables pour les ZCB en Afrique*

Cette priorité d'investissement répond au besoin de renforcer les capacités en matière de collecte de fonds et de gestion de projet au sein des organisations de la société civile impliquées dans la conservation de la biodiversité dans le hotspot. Les évaluations menées lors de l'élaboration du Profil de l'écosystème ont souligné qu'une forte proportion d'organisations communautaires n'avaient pas géré des projets auparavant, n'étaient pas en mesure de mettre en œuvre de petits projets sans aide, et accusaient un manque de compétences concernant la rédaction de propositions et de rapports financiers/techniques. Même les organisations plus grandes qui mettent en œuvre une grande partie des initiatives environnementales dans le hotspot (individuellement ou en partenariat avec les gouvernements) souffrent de contraintes en matière de collecte de fonds et leurs capacités en général.

Cette priorité d'investissement formera des bénéficiaires dans la gestion de projet, la rédaction de propositions et la collecte de fonds, à travers l'apprentissage par la pratique. Ceci comprendra par exemple des appuis en situation aux organisations communautaires qui mettent en œuvre des projets financés par des subventions du CEPF, en matière de gestion et à travers des ateliers sur la collecte de fonds qui produiront des propositions effectives de financement pour des organismes bailleurs (identifié comme un résultat clé). Ceci comprendra en outre un soutien aux programmes d'encadrement à long terme d'organisations communautaires par des ONG plus expérimentées. Cette priorité d'investissement permettra également le développement, la réalisation et la diffusion d'instruments de renforcement des capacités, tels que des manuels sur la gestion de projet et la collecte de fonds, et le partage des enseignements et bonnes pratiques. Une collaboration sera recherchée avec le Conservation Leadership Programme, un partenariat entre Conservation International, BirdLife International, Fauna and Flora International et la Wildlife Conservation Society, qui offre des formations / programmes d'encadrement ciblés sur la gestion de projets et la collecte de fonds, ainsi qu'un programme de petites subventions pour des projets de conservation.

Au titre de cette priorité d'investissement, une attention particulière sera accordée aux organisations de la société civile impliquées dans la conception et le développement de projets de finance carbone, et de PSE du fait qu'ils représentent un défi majeur et une opportunité de fournir des avantages financiers et en matière de biodiversité durables aux communautés et organisations communautaires présentes dans et aux alentours des ZCB prioritaires.

Liste des pays éligibles la Priorité d'investissement 3.3:

Tous les pays africains du Hotspot à la condition que les ONG et projets bénéficiaires soient liés à la conservation des écosystèmes des Montagnes d'Afrique Orientale et d'Arabie.

Priorité d'investissement 3.4: *Soutenir le développement institutionnel des organisations de la société civile en Erythrée, au Sud Soudan et au Yémen, et leur rôle dans la protection des ZCB de leur pays respectif*

Le Profil a mis en évidence le développement limité de la société civile en matière de conservation de la biodiversité en Erythrée, au Sud Soudan et au Yémen ; une situation qui contraste fortement avec d'autres régions du hotspot. Le CEPF appuiera, dans les premiers stades de leur développement, des organisations de la société civile de ces pays actives dans le secteur de la conservation, ainsi que leur implication dans des initiatives de conservation des ZCB à une échelle appropriée. Le soutien dépendra d'une évaluation plus détaillée des opportunités et des besoins, mais pourra impliquer un soutien à la mise en place de nouvelles organisations ou le développement d'organismes existants, et pourra couvrir une assistance sur des questions purement institutionnelles telles que la gouvernance et la gestion des ONG, ainsi qu'un soutien financier direct pour des travaux de conservation à petite échelle. De nombreuses perspectives ont déjà été identifiées pour la mise en place de partenariats et de « tutorats » entre des organisations de la société civile émergentes dans ces trois pays et les organisations bien établies en Afrique du nord et de l'est (ex : Ethiopie) ou dans le Hotspot du bassin méditerranéen adjacent, où un investissement du CEPF est en cours.

Liste des pays éligibles pour la Priorité d'investissement 3.4:

- Yémen
- Érythrée
- Sud Soudan

[La Direction Stratégique suivante est uniquement applicable à l'Equipe de Mise en oeuvre Regionale]

Direction stratégique 4 :

Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace de l'investissement du CEPF à travers une équipe de mise en œuvre régionale

Dans chaque hotspot approuvé pour l'investissement depuis Juillet 2007, le CEPF appuiera une RIT (équipe de mise en œuvre régionale) pour convertir la planification détaillée dans le Profil d'écosystème en un portefeuille cohérent de subventions, dont l'impact final devra dépasser la somme de ses parties. Chaque équipe de mise en œuvre régionale sera composée d'une ou plusieurs organisations de la société civile, actives dans la conservation dans la région. Par exemple, une équipe pourrait être un partenariat de groupes de la société civile ou une organisation leader avec pour objectif formel d'engager d'autres organisations de la société civile dans la supervision de la mise en œuvre, par exemple par un comité consultatif inclusif.

L'équipe de mise en œuvre régionale sera sélectionnée par le Conseil des Donateurs du CEPF, en se basant sur des termes de référence approuvés, un processus compétitif et des critères de sélection disponibles sur www.cepf.net. L'équipe fonctionnera de manière transparente et ouverte, conformément à la mission du CEPF et à toutes les dispositions du Manuel opérationnel du CEPF. Les organisations membres de la RIT ne seront pas éligibles pour des demandes d'autres subventions du CEPF au sein du même hotspot. Les demandes en provenance d'organisations formellement affiliées à ces organisations, qui ont un conseil d'administration indépendant, seront acceptées et feront l'objet d'un examen externe supplémentaire.

L'équipe de mise en œuvre régionale fournira le leadership stratégique et les connaissances locales pour créer une grande communauté de groupes de la société civile, ouvrant à travers les frontières institutionnelles et politiques en vue d'atteindre les objectifs de conservation décrits dans le profil d'écosystème. Les principales fonctions et les activités spécifiques de l'équipe seront fondées sur des termes de référence approuvés. Les principales fonctions de l'équipe seront:

1. Mettre en place et coordonner un processus de sollicitation et d'examen des propositions.
2. Gérer un programme de petites subventions (moins de \$ 20.000).
3. Fournir des rapports et un suivi.
4. Coordonner et communiquer à propos de l'investissement du CEPF, établir des partenariats et promouvoir l'échange d'informations au sein du hotspot.
5. Renforcer les capacités des bénéficiaires des subventions.

Ces fonctions sont considérées comme étant soit administratives, soit programmatiques. Puisque ces fonctions sont très différentes, elles sont affectées à des priorités d'investissement distinctes.

Priorité d'investissement 4.1: Construire un réseau d'organisations de la société civile capable de travailler à l'accomplissement des objectifs de protection de la biodiversité fixés pour le Hotspot, au-delà des frontières institutionnelles et politiques

Cette priorité d'investissement couvre les trois termes de référence qui sont par nature d'ordre administratif:

1. Mettre en place et coordonner un processus de sollicitation et d'examen des propositions.
2. Gérer un programme de petites subventions (moins de \$ 20.000).
3. Fournir des rapports et un suivi.

Les coûts administratifs sont les dépenses engagées par la RIT en rapport avec la gestion des contrats pour les petites et grandes subventions du CEPF. La RIT assume une importante responsabilité administrative en tant que gestionnaire des petites subventions du CEPF, qui comprend la budgétisation, le traitement des propositions, la rédaction et le suivi des contrats. Pour les grandes subventions, la RIT aide les bénéficiaires et le Secrétariat du CEPF dans la réception et le traitement des demandes de subvention, en assurant la conformité avec les politiques du CEPF, et en facilitant le reporting et le suivi des bénéficiaires et du portefeuille, en temps voulu et de façon précise.

En particulier, l'équipe de mise en œuvre régionale a un rôle très important à jouer dans la sollicitation de propositions et leur examen. Ces activités couvrent un large éventail, du lancement des appels à propositions à la création de comités d'examen pour faire des recommandations finales avant

approbation ou rejet. Bien qu'une grande partie de ce travail soit catégorisée comme administrative, il est également solidement ancré dans le programme puisque les subventions doivent être stratégiques et de bonne qualité. En tant que telles, les activités visées par cette priorité d'investissement comprennent l'évaluation des demandes et la formulation des recommandations sur les projets à soutenir. Ces tâches nécessitent des compétences techniques, une maîtrise de la stratégie et la capacité à comprendre que tous les projets sélectionnés contribueront chacun de façon unique à la réalisation des objectifs du CEPF.

Cette priorité d'investissement couvre également la gestion d'un programme de petites subventions. Les petites subventions jouent un rôle extrêmement important dans le portefeuille du CEPF. Ces subventions peuvent traiter des thèmes ou zones géographiques d'importance, peuvent servir de subventions de planification, ou peuvent jouer un rôle de soutien pour la réalisation des objectifs dans un corridor particulier. Le rôle stratégique que ces subventions doivent jouer ne doit pas être sous-estimé. Par conséquent, bien que la plupart des activités liées à cette fonction soient de nature administratives, deux activités très importantes doivent être soulignées: a) assurer une supervision stratégique du portefeuille des petites subventions pour assurer la cohérence avec l'ensemble du portefeuille des subventions, les partenaires donateurs du CEPF et autres partenaires actifs dans la région, et b) décider de l'attribution finale pour toutes les demandes de subventions.

Il est essentiel de comprendre que sans ces activités, qui toutes deux garantissent que les petites subventions soient intégrées et stratégiques, le programme de petites subventions ne serait pas en mesure de contribuer à la réalisation des objectifs du CEPF. Néanmoins, cette fonction est considérée comme essentiellement administrative.

Cette priorité d'investissement couvre également le reporting et le suivi. Cela implique de collecter des données sur la performance du portefeuille, de garantir le respect des obligations concernant la soumission des rapports, de veiller à ce que les bénéficiaires comprennent et mettent en œuvre les politiques de sauvegarde, et d'examiner les rapports. Elle comprend également des visites aux bénéficiaires et éventuellement un suivi du renforcement des capacités. Cela doit permettre d'assurer la mise en œuvre efficace et le suivi des projets, et nécessite une expertise technique afin d'être efficace dans la gestion adaptative. Cependant, cette fonction est également considérée comme étant principalement administrative.

Priorité d'investissement 4.2 : Construire un réseau d'organisations de la société civile capable de travailler à l'accomplissement des objectifs de protection de la biodiversité fixés pour le Hotspot, au-delà des frontières institutionnelles et politiques.

Cette priorité d'investissement couvre les deux termes de référence qui sont par nature programmatiques:

1. Coordonner et communiquer à propos de l'investissement du CEPF, établir des partenariats et promouvoir l'échange d'informations dans le hotspot.
2. Renforcer les capacités des bénéficiaires.

Ces activités de la RIT comprennent des tâches programmatiques qui s'inscrivent directement dans le développement stratégique du portfolio et contribuent chacune à leur façon à l'atteinte de résultats, produisant à leur tour des bénéfices pour la conservation à l'échelle du portfolio. De telles activités incluent des échanges d'apprentissages entre bénéficiaires des subventions et les parties-prenantes, l'identification d'effets de levier pour le CEPF, ou la collaboration avec d'autres bailleurs et leurs

projets de conservation. Les activités programmatiques requièrent de la RIT qu'elle maintienne une expertise interne en matière de conservation afin d'assurer que les fonds du CEPF soient canalisés de façon stratégique pour optimiser l'atteinte de ses objectifs de conservation.

Cette priorité d'investissement couvre également le renforcement des capacités, une fonction considérée comme étant au cœur des responsabilités de la RIT. Elle place la RIT à la tête de la stratégie en la rendant responsable de la coordination, de la communication, de la collaboration et des rapports avec les donateurs, les partenaires, les gouvernements et les autres. Elle place également la RIT comme responsable de s'assurer que le portefeuille du CEPF atteigne les objectifs énoncés dans le Profil d'écosystème. Elle comprend la promotion des synergies entre les objectifs du CEPF et les initiatives locales, nationales et régionales.

Cette fonction comprend tous les aspects de renforcement des capacités. Il s'agit d'une pierre angulaire du travail du CEPF: s'assurer que les partenaires ont la capacité institutionnelle et individuelle de concevoir et mettre en œuvre des projets qui sont essentiels à la réalisation des objectifs du CEPF. Ce n'est pas le renforcement des capacités pour le simple renforcement des capacités, mais plutôt une démarche qui s'adresse spécifiquement à des parties prenantes appropriées et stratégiques, et qui vise à assurer *in fine* l'atteinte de nos objectifs de conservation, à travers l'amélioration des projets et une mise en œuvre de meilleure qualité. L'histoire a montré que de tels efforts de renforcement des capacités sont essentiels pour mener de bons projets, qui soient intégrés dans une stratégie plus large au sein du hotspot, et mus par une vision commune de la conservation.

CRITICAL | **ECOSYSTEM**
PARTNERSHIP FUND